Liberte Politique
/

# «Laetitia Avia se retrouve prise au piège de ses propres leçons de morale»

Article rédigé par *Le Figaro*, le *14 mai 2020*

Source [Le Figaro] La députée LREM, auteur d'une proposition de loi pour lutter contre les «contenus haineux sur Internet», est accusée par plusieurs de ses collaborateurs d'avoir elle-même tenu des propos licencieux. Pour l'essayiste Anne-Sophie Chazaud, cela rend d'autant plus incohérente sa démarche liberticide.

Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour qu'après le début d'un très timide déconfinement, les Français soient de nouveau confrontés, sans perdre une minute, à l'étrange et impérieuse passion liberticide de la majorité. On comprend bien, alors que le pays est dans l'œil d'un cyclone économique, social, anthropologique et psychologique sans précédent depuis des décennies, qu'il soit absolument urgent de revenir en hâte devant la représentation nationale afin de promouvoir une loi visant à confiner l'expression libre des opinions.

Se drapant, comme toute la ribambelle des lois du même acabit qui l'ont précédée, dans la défense affichée des bons sentiments dont on sait que l'enfer est pavé, et de la lutte contre les contenus supposés «haineux» sur les réseaux sociaux, Laetitia Avia, porteuse de ce nouveau dispositif, s'est livrée du haut de la tribune de l'Assemblée nationale à une harangue inquiétante, et on se demande si elle n'avait pas en réalité pour but de mettre en abyme ce qu'elle prétend combattre. Elle fustigeait ainsi les *«trolls, hackers, têtes d'œuf [quid de la têted'oeufophobie?] anonymes, qui vous croyez cachés derrière vos écrans, qui êtes petits [discrimination envers les personnes de petite taille? voilà qui aggrave le dossier…] et lâches, sachez que nous nous battrons pour vous mettre face à vos responsabilités (…), c'est la fin de l'impunité».* On jurerait Poutine au bord d'aller *«buter les tchétchènes jusque dans les chiottes»*, selon sa déclaration musclée restée célèbre…

Là où la loi se présentant comme anti «fake news» transférait au juge des référés (et donc de l'urgence) le magistère de la Vérité dans un bel effort digne de quelque dystopie orwellienne, la loi Avia va encore plus loin puisqu'elle ne se donne même plus la peine de passer par la case «justice» et transfère directement l'appréciation des contenus à bannir aux entreprises privées, et qui plus est étrangères, ayant le monopole d'internet, sous peine pour ces dernières de se voir appliquer de lourdes sanctions financières.

Les contenus à bannir seront laissés à la libre appréciation de la morale dominante,selon des contours aléatoires et volontiers subjectifs, étant entendu qu'une porosité idéologique relie le pouvoir moralisateur et bien-pensant prompt à promouvoir ces dispositifs et les entreprises puritaines au discours multiculturaliste et politiquement correct qui auront la charge d'en exécuter les basses oeuvres. La solution de continuité est parfaite entre ces différentes gouvernances, publiques et privées, nationales et étrangères, à peine séparées par la feuille de papier à cigarette de quelques menus tracas fiscaux.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici